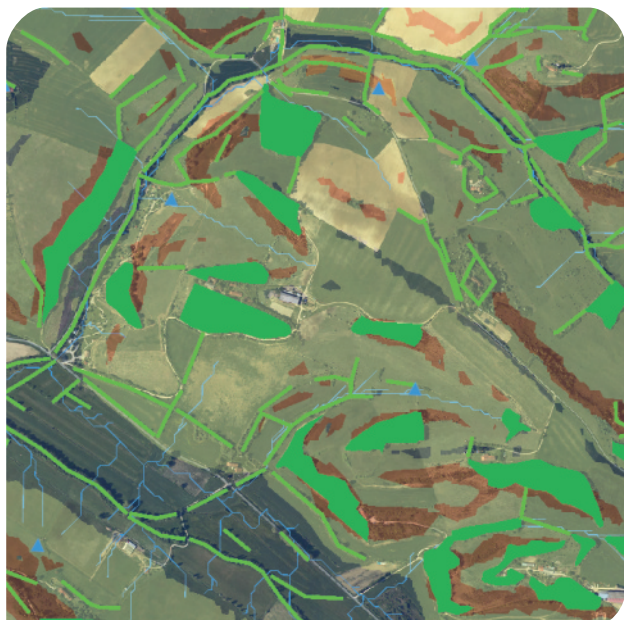


Porter à connaissance des haies et des éléments du territoire qui participent à la rétention des eaux de ruissellements

Édito – octobre 2010

Le bassin versant de la Lèze est un territoire particulièrement sensible aux inondations, d'autant plus vulnérable que 2000 bâtiments sont situés en zone inondable. Les crues de la Lèze sont les premières responsables des sinistres observés au cours des dernières décennies, en 1932, 1955, 1977 et 2000. Lors de cette dernière inondation, plus de 600 habitations et entreprises ont été touchées. Provenant des coteaux, les coulées de boues sont également responsables de nombreux dégâts sur les habitations et les voiries. Ainsi en 2007, lors des orages du mois de juin, ce sont 300 habitations et entreprises qui ont été inondées. Depuis, des coulées de boues sont régulièrement constatées, nécessitant des interventions urgentes et coûteuses pour remettre en état les voiries sinistrées, et dégradant gravement la qualité des rivières par un excès de matières en suspension.

Dans la lutte contre les phénomènes de ruissellements, les haies ont depuis longtemps prouvé leur efficacité. En diffusant le courant, ralentissant l'eau et facilitant son infiltration dans le sol, elles participent au ralentissement dynamique des crues, réduisent les inondations et les coulées de boues.



Malgré cela nous avons vu de nombreuses haies disparaître. Progressivement, les côteaux deviennent de véritables toboggans que l'eau emprunte dès les premières pluies. Ce constat, partagé par de nombreux élus et habitants de la vallée, nous avons voulu le quantifier afin d'objectiver les débats et de prendre la mesure du phénomène. Sur la base de photographies aériennes de 1980 et 2008, les surfaces de boisements et les linéaires de haies ont ainsi été recensés, mis en regard des ruissellements et comparés.

Le constat est sans appel : près de **300 kilomètres de haies ont disparu en moins de 30 ans** sur l'ensemble du bassin de la Lèze, diminuant leur densité de 34 mètres linéaires par hectare à 26 mètres linéaires par hectare. La situation est encore pire sur les versants où **les haies efficaces, qui font obstacle aux ruissellements, ont diminué de plus de 82%** : cela représente 10 km de haies arrachées par an. **En zone inondable 30% des haies brise crue ont disparu**, avec comme conséquences attendues des crues qui se propagent plus vite et d'intensité plus forte.

Il est maintenant indispensable de **préserver les linéaires de haies** encore existants, de maintenir les fonctionnalités de ces haies vis-à-vis des ruissellements, de compenser les disparitions des trente dernières années.

Les documents d'urbanisme doivent ainsi **protéger les haies et les boisements utiles au ralentissement dynamique**. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) permettent de concrétiser une telle politique de protection.

Les **politiques actives de replantation de haies**, comme celles proposées par les collectivités territoriales ou les associations de planteurs doivent être encouragées au niveau de chaque commune.

Pour sa part le SMIVAL, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze, a commencé à **planter des**

haies brise crue en fond de vallée de la Lèze. Il convient aussi de renforcer le réseau de haies utiles sur les coteaux et ainsi **favoriser le ralentissement dynamique des crues à la parcelle** sur l'ensemble des 350 km² du bassin versant de la Lèze, au bénéfice de tous les usagers.

Élus, agriculteurs, propriétaires, services de l'État et des collectivités, associations, nous devons tous jouer notre rôle et **favoriser un aménagement du territoire plus responsable**.



Colette SUZANNE
Présidente du SMIVAL

A handwritten signature in black ink that reads "Colette Suzanne".

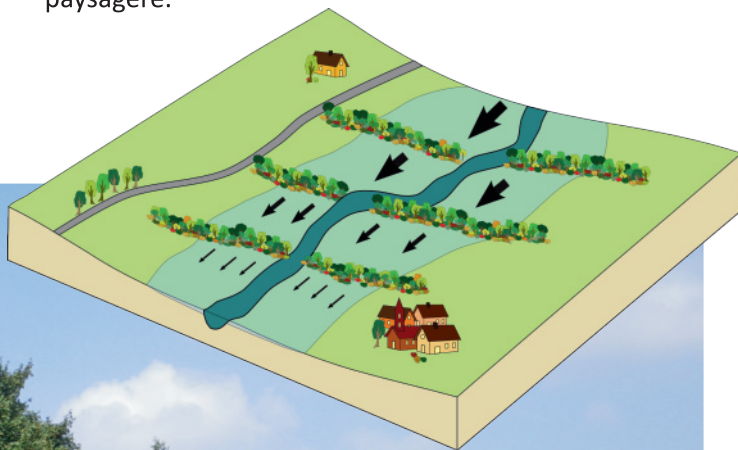
La haie brise crue :

Les haies brise crue sont implantées en travers de la vallée, et espacées régulièrement tous les 300 à 500 mètres. Quand la Lèze est en crue, elle déborde dans la zone inondable, créant un courant dans le lit majeur. En faisant partiellement obstacle au courant, les haies brise crue permettent de le **ralentir** et de le **diffuser**, contribuant ainsi à réduire les inondations.

C'est un **effet cumulatif**, qui se mesure à l'échelle de l'ensemble de la vallée, avec une diminution des débits significative si les linéaires sont suffisants.

Pour jouer pleinement leur rôle, les haies brise crue doivent présenter une certaine épaisseur, de l'ordre de 5 mètres de large.

Les haies brise crue sont composées d'essences locales d'arbres, arbustes et arbrisseaux, adaptées au sol et au climat, nécessitant peu d'entretien et garantant d'une bonne intégration écologique et paysagère.



Des outils pour protéger les haies utiles :

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme :

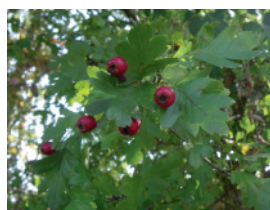
En vertu de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, les haies et les boisements peuvent être classés comme **espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer** (EBC). Ce même article expose également la possibilité pour le Maire de soumettre à déclaration préalable toutes les coupes et abattages de haies et de boisements.

Dans le Schéma de Cohérence Territorial :

Selon l'article L122-1 du même code, les SCOT définissent les objectifs notamment en matière de prévention du risque et de protection des paysages. Le maintien et la replantation des haies peuvent être prescrits dans le document d'orientations générales du SCOT.

Dans les Plans de Prévention des Risques d'inondations :

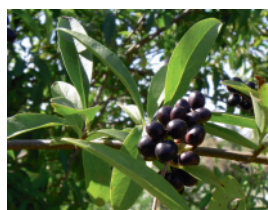
Les PPR peuvent prescrire des recommandations, voire des obligations, de protection et de replantation des haies existantes, sur les secteurs identifiés comme à risque.



aubépine



érable champêtre



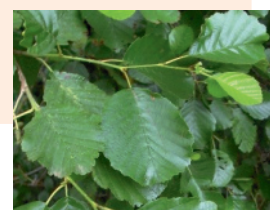
troène des bois



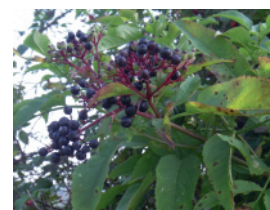
saule blanc



églantier



aulne glutineux



sureau noir

Les fonctionnalités de la haie :

Une protection du sol contre les ruissellements et les érosions :

- limitant les ruissellements
- facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol
- retenant les particules fines du sol
- maintenant les berges des ruisseaux et des rivières

Une protection des cours d'eau :

- en jouant le rôle de filtre végétal, la haie absorbe les produits phytosanitaires et évite ainsi l'eutrophisation qui asphyxie les cours d'eau

Un habitat privilégié pour la faune :

- offrant nourriture et abris pour de nombreux mammifères, oiseaux, reptiles...
- facilitant le déplacement des animaux entre les bois et les autres haies

Des effets positifs sur l'agriculture :

- créant un réservoir pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures.
- protégeant les cultures et les élevages des rigueurs du climat
- augmentant le rendement moyen des cultures

Une amélioration du sol :

- produisant de l'humus
- fissurant et ameublissant le sol
- favorisant les micro-organismes qui aèrent le sol et l'enrichissent en matière organique

Une structuration du paysage :

- délimitant des espaces qui permettent de rythmer le paysage
- soulignant les particularités historiques, culturelles ou topographiques du territoire